

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION

Le principal objectif du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) est d'accroître les ventes de biens et services canadiens à l'étranger. Le PDME y parvient en partageant les coûts d'activités que des sociétés ne pourraient, ou ne voudraient pas normalement assumer seules, afin de réduire les risques qu'entraîne la pénétration d'un marché étranger. Le PDME encourage les sociétés canadiennes qui ne l'étaient pas jusque-là à devenir exportatrices. Le PDME encourage également les exportateurs canadiens à pénétrer de nouveaux marchés géographiques et les marchés de nouveaux produits. L'accès à ce programme se fait par l'intermédiaire des Centres de commerce international (CCI) implantés dans tout le Canada.

TYPES D'AIDE

Le Programme offre une aide financière aux entreprises canadiennes afin de leur permettre d'entreprendre divers types d'activités de promotion commerciale ou d'y participer. Toutes ces activités doivent avoir une orientation commerciale; c'est-à-dire qu'elles doivent viser à susciter des ventes à l'étranger. Il y a deux catégories d'activité : celles qui sont mises en marche par l'industrie et celles qui sont parrainées par le gouvernement.

Les activités mises en marche par l'industrie sont les suivantes :

- participation à des foires commerciales reconnues en dehors du Canada
- visites à l'extérieur du Canada pour prospecter des marchés étrangers
- visites d'acheteurs étrangers au Canada
- appels d'offres pour des projets exécutés en dehors du Canada et faisant appel à une concurrence internationale/procédures de mise en adjudication officielle
- établissement de bureaux permanents de vente à l'étranger (à l'exception des É.-U.) afin d'entreprendre un effort soutenu de commercialisation dans une région où le demandeur a actuellement des activités;
- accords de commercialisation visant les moyennes entreprises ayant une bonne expérience de l'exportation;
- activités spéciales pour les organisations sans but lucratif, ne pratiquant pas la vente et oeuvrant dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, pour les offices et organismes de commercialisation (au profit de leurs membres)

Les activités parrainées par le gouvernement sont les suivantes :

- missions commerciales organisées pour la visite de marchés à l'extérieur du Canada ainsi que pour des gens d'affaires et des représentants de gouvernements étrangers venant au Canada pour se rendre à des foires commerciales où la participation des entreprises canadiennes est importante; foires commerciales à l'étranger. La participation se fait sur invitation du gouvernement.